



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2015 /PREF/SG/SRAG 079 du 23 juillet 2015
Portant désignation des délégués de l'administration
à la commission administrative chargée de la révision
de la liste électorale 2015/2016 de la collectivité Territoriale de Saint-Barthélemy

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L.16 et L. 17;

Vu la Circulaire NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires;

Vu les instructions du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales du 9 juin 2000;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1er :

Sont désignés en qualité de délégués de l'Administration pour effectuer la révision de la liste électorale de la Collectivité de Saint-Barthélemy pour les élections politiques 2015/2016 les personnes suivantes :

- Bureaux de vote n°1 & 2 : Monsieur Félix Bernardin ROSEY, demeurant à Lorient, BP 482, 97097 SAINT BARTHELEMY Cedex;
- Bureaux de vote n°3, 4 & 5 : Madame Marielle Charlise GREAUX née GREAUX, demeurant à Colombier – 97133 SAINT BARTHELEMY

Article 2 :

Le délégué désigné à la commission administrative du 1^{er} bureau de vote assisté de tous les délégués des autres bureaux est chargé du contrôle de l'établissement de la liste électorale générale de la Collectivité de Saint-Barthélemy;

Article 3 :

Les délégués de l'Administration ne pourront être remplacés, si nécessaire, que par l'autorité qui les a désignés ;

Article 4 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée



Anne LAUBIES